

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 16

Ayant pris part au vote
(vote public) : 21

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 9 décembre 2025

Date d'affichage :

Le 9 décembre 2025

DELIBERATION N° :

DC/2025-12-15/03

OBJET DE LA SEANCE :

Zone d'activités de la
Chavana (Riotord)

Compromis de vente terrain
ANTHONY PEYRARD

AR Prefecture

043-244300307-20251215-DC2025121503-DE
Reçu le 22/12/2025

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (pôle associatif),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Paul GRANGE)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme JAMES Marie-Laure.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. MOULIN Christophe donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

Mme MARCON Catherine donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.

M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien.

M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

M. le Président rappelle la délibération n° DC/2023-11-28/13 en date du 28 novembre 2023 approuvant le projet de nouvelle extension de la zone d'activités de la Chavana à Riotord et son plan de financement prévisionnel, et la délibération n° DC/2024-10-28/03 du 28 octobre 2024 attribuant les marchés de travaux correspondants.

M. le Président précise qu'un entrepreneur du territoire est intéressé pour s'installer sur cette zone d'activités et souhaiterait très rapidement pouvoir y construire un bâtiment industriel pour y développer son activité.

Il expose alors qu'il conviendrait de valider un compromis de vente avec l'entreprise ANTHONY PEYRARD MECANIQUE (43220 Riotord) pour la vente d'une plate-forme d'une surface totale de 6 538 m² (surface utile de 4 700 m²).

Il détaille alors les conditions de la vente qui pourrait intervenir avec cet entrepreneur :

- Vente par la Communauté de Communes à l'entreprise ANTHONY PEYRARD MECANIQUE, ou toute structure juridique s'y substituant, d'une plate-forme industrielle située sur la zone d'activités de la Chavana à Riotord (parcelle en cours de numérotation de 6 538 m² issue des parcelles AK 50 et AK 51 sises à la Chavana à Riotord) : vente d'une surface d'environ 6 538 m² (environ 4 700 m² utiles).

- Nature du terrain : terrain plate-formé.
- Prix de vente : 20 € HT le m² utile, soit au total de manière prévisionnelle 94 000,00 € HT (TVA à 20% à rajouter en sus), soit 112 800,00 € TTC au total.
- Notaire : Me SIMONET (Dunières)

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide le principe de la vente par la Communauté de Communes à l'entreprise ANTHONY PEYRARD MECANIQUE (Riotord), ou toute structure juridique s'y substituant, d'une plate-forme industrielle de 6 538 m² (environ 4 700 m² utiles) située sur la zone d'activités de la Chavana à Riotord au prix de 94 000,00 € HT (TVA à 20% à rajouter en sus), soit 112 800,00 € TTC au total,
- désigne Maître SIMONET, notaire à Dunières, pour établir le compromis de vente correspondant,
- dit que les frais afférents à ce compromis de vente seront à la charge de l'acquéreur,
- charge M. le Président de signer le compromis de vente correspondant et toutes pièces utiles.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Paul GRANGE
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20251215-DC2025121503-DE
Reçu le 22/12/2025

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le